

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à
Mme Anne TROADEC, Directrice générale adjointe du Pôle social

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU le Code de santé publique,

VU le Code de l'éducation,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil général en date du 13 janvier 1981 relative au Foyer départemental de l'enfance,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental et de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, autorisant M. le Président, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux de fournitures et de services,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 autorisant M. le Président pour la durée de son mandat, à intenter les actions (contentieux judiciaire) ou à défendre les intérêts du Département contentieux judiciaire ou procédures de référés notamment en matière de commande publique),

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la délibération du Conseil général du 26 janvier 2009 sur la gratification des stagiaires,

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la décision de la Commission Permanente en date du 23 janvier 2015 relative aux conventions d'occupation des locaux,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 2 mai 2015 portant nomination de Mme Anne TROADEC en tant que Directrice générale adjointe de la vie sociale,

VU l'organigramme des services départementaux publié le 3 juin 2021 après avis du Comité technique,

VU l'arrêté de délégation de signature du 14 avril 2025 portant délégation de signature à Mme Anne TROADEC, Directrice générale adjointe du Pôle social,

Vu l'arrêté du 28 avril 2025 portant engagement de Mme Julie FERNANDES à compter du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 avril 2028 inclus, en qualité d'agent contractuel, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des mineurs non accompagnés,

Sur proposition de M. le Directeur général des services départementaux,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 14 avril 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président du Conseil départemental, à Mme Anne TROADEC, Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- pour signer toutes les ampliations, décisions, courriers, notifications, actes, contrats et conventions relevant des attributions du Pôle social, à l'exception des rapports au Conseil départemental ou à la Commission permanente,
- pour la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée départementale, ou sur délégation de cette dernière par toute autre commission,
- pour la mise en œuvre des pouvoirs du président du Conseil départemental qu'il détient en propre ou qui lui sont délégués par l'Assemblée départementale,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne TROADEC, délégation de signature est donnée à M. Jérôme LEMAIRE, adjoint à la Directrice générale adjointe du Pôle social sur la totalité et aux responsables ci-après désignés « délégataires », selon le descriptif ci-dessous :

1 – DISPOSITIONS COMMUNES

1-1 ACTIONS JURIDIQUES

Que le litige porte sur un droit individuel (y compris mesures d'accompagnement social personnalisé 3 (MASP3) et mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ)), ou soit lié à la mise en œuvre d'une convention ou à des liens institutionnels non formalisés, la délégation de signature porte sur les correspondances et documents suivants :

- 1-1-1 Gestion de litige dans le cadre de tout recours gracieux, y compris avec sollicitation de l'entremise d'un tiers médiateur.
- 1-1-2 Saisine de l'autorité judiciaire (y compris le Parquet) et défense des intérêts du Département, de ses agents, des enfants accueillis par l'Aide sociale à l'enfance en première instance, en appel, voire en cassation, y compris dans le cadre d'un référé notamment en matière de protection de l'enfance, de tutelle aux majeurs protégés, d'hypothèque, successions vacantes, dépôts de plainte, etc...

Délégataires 1-1-1 et 1-1-2 : Chacun pour le domaine qui le concerne

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice enfance jeunesse famille (EJF), Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélène TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants, et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants,

Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants et, en cas d'empêchement, ou à titre supplétif, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI ou en cas d'urgence et d'impossibilité matérielle des agents susvisés pour l'application de l'article L 226-4 CASF délégation est donnée à Mme Emeline BACHIRI, directrice du Foyer départemental de l'enfance et, à titre supplétif, Mme Christine BONNEFOY, chef de service de la pouponnière, de maison de la famille et référente pédagogique pour l'ensemble du Foyer départemental de l'enfance, ou Mme Julie BERTHALAY, chef de service socio-éducatif, Mme Morgana TOURNIER, chef de service du Tremplin et du SASEP;

M. Etienne GUERAIN, directeur personnes âgées personnes handicapées (PAPH) – directeur de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Mmes Florence DUBOIS, Chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD, Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA, Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité et, à titre supplétif, de manière générale en cas d'empêchement matériel, Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

Déléataires 1-1-1

a - sur les recours gracieux au titre du « fonds de solidarité logement » (FSL) et du « fonds d'aide aux jeunes » (FAJ) Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité ;

b - sur le recours gracieux au titre notamment des allocations mensuelles, des aides éducatives préventives, des techniciens en intervention sociale et familiale, de l'accueil provisoire, de l'accueil provisoire jeune majeur, hormis les décisions relatives aux mineurs sans accompagnement, délégation de signature est accordée à titre principal à Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices ajointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, et Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJF ;

Déléataires 1-1-2

sur les seuls domaines de la tutelle aux majeurs protégés, des MASP3 et des MAJ, et en cas d'empêchement de M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, délégation de signature est donnée à Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département,

M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité.

- 1-1-3 Saisine du juge des affaires familiales pour la fixation et la répartition de l'obligation alimentaire et défense des intérêts départementaux.

Déléataires

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mme Florence DUBOIS, chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Mme Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Mme Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Mme Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD.

- 1-1-4 Saisine des juridictions d'aide sociale et défense des intérêts départementaux en 1^{ère} instance, en appel voire en cassation y compris dans le cadre d'un référé.
- 1-1-5 Saisine des juridictions administratives y compris dans le cadre d'un référé et défense des intérêts départementaux.
- 1-1-6 Saisine des juridictions spécialisées, d'instances de médiation ou détentrices de l'autorité de justice pour faire reconnaître un droit, une fraude, une remise de dette, faire exécuter un droit à titre conservatoire ou définitif (en 1^{ère} instance exclusivement) ; défense des intérêts départementaux.

Déléataires 1-1-4, 1-1-5 et 1-1-6 : Chacun pour ce qui le concerne

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité.

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mme Florence DUBOIS, chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Mme Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Mme Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD ;

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef du service accueil en établissement, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

1 – 2 PARTENARIAT - ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE

- 1-2-1 Tout document conventionnel ou partenarial n'ayant pas d'incidence financière, nécessaire à la mise en œuvre au plus près des populations des politiques sociales relevant de la compétence et/ou de la décision de l'Assemblée départementale et sur la base des trames en vigueur.

Délégués

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise, ainsi que Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, et à titre suppléant, Mmes Florence DURAND, Christine SABBAGH, Isabelle COMBE et Mme Nelly GONTRAN, chefs de service ressources et administration générale.

1-2-2 Tout document conventionnel ou partenarial dont l'incidence financière est prévue au budget, constituant le mode opératoire le plus adapté à la mise en œuvre des politiques départementales et dont le principe a été validé par l'Assemblée départementale.

1-2-3 Ordres de mission permanents – cartes professionnelles.

Délégués 1-2-2 et 1-2-3

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

1 – 3 COMMANDES PUBLIQUES

Dans le cadre des attributions du Pôle social et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, pour l'exercice comptable concerné,

1-3-1 Pour les marchés, y compris les accords-cadres et les marchés subséquents, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT :

- L'ensemble des actes, décisions, documents, correspondances, dont les bons de commandes et les ordres de service et relatifs à la préparation, la passation et l'exécution du marché, y compris le contrat lui-même et ses actes modificatifs.

Pour les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT, y compris les accords-cadres et leurs marchés subséquents :

- L'ensemble des actes, décisions, documents, correspondances, dont les bons de commande et les ordres de service et relatifs à la préparation, la passation et l'exécution du marché, à l'exception du contrat lui-même, de ses actes modificatifs, des décisions de reconduction et de résiliation.

Délégués 1-3-1

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise pour ce qui concerne l'ensemble du Pôle social.

1-3-2 Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental pour l'exercice comptable concerné, les bons de commande et les ordres de service, après conclusion du marché,

1-3-3

Délégataires 1-3-2

- concernant l'ensemble du Pôle social, Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise ;
- concernant la mise en œuvre des marchés conclus pour les besoins de la politique « cohésion sociale » Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, et à titre supplétif, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité.

1-3-3 L'émission des bons de commandes pour la mise en œuvre des marchés départementaux.

1-3-3-1 relatif aux prestations d'impression lot n° 2 « communication ».

1-3-3-2 relatif aux prestations d'impression lot n° 3 « papier en tête et documents divers ».

1-3-3-3 relatif aux fournitures de bureaux, petits matériels.

Délégataires 1-3-3-1 : Dans la limite des crédits annuels

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social ;

Délégataires 1-3-3-2 : Dans la limite des crédits annuels

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, en cas d'empêchement, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

Délégataires 1-3-3-3 : Dans la limite des crédits annuels

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef du service accueil en établissement, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants et, en cas d'impossibilité matérielle,

Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI, Mme le docteur Nathalie BONHOMME, médecin chef de service du centre de santé sexuelle, Mme Caroline BLANCHIN, coordinatrice départementale de la petite enfance ;

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mmes Florence DUBOIS, Chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD ;

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, Mmes Florence DURAND, Christine SABBAGH, Isabelle COMBE et Mme Nelly GONTRAN, chef de service ressources et administration générale.

Délégués 1-3-3-1 à 1-3-3-3 : Dans la limite des crédits annuels

En cas d'empêchement, Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

1-3-4 l'émission de bons de commande ou de prestations ne relevant pas d'une procédure formalisée au titre des marchés publics dans la mesure où ces commandes sont nécessaires à l'exercice des missions d'action sociale ou des besoins du service, ne requièrent pas une validation préalable, constituent une mesure conservatoire nécessitée par une urgence avérée et n'ont pas d'impact financier.

Délégués : chacun dans le domaine qui le concerne

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, à titre supplétif, Mme Florence DURAND, Christine SABBAGH, Isabelle COMBE et Mme Nelly GONTRAN, chef de service ressources et administration générale, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI, Mme le docteur Nathalie BONHOMME, médecin chef de service du centre de santé sexuelle, Mme Caroline BLANCHIN, coordinatrice départementale de la petite enfance.

1 – 4 EXECUTION BUDGETAIRE

1-4-1 Tout acte, état, pièce comptable attestant notamment le « service fait » et servant à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des attributions exercées par le Pôle, des crédits inscrits au budget départemental et pour un exercice comptable donné.

1-4-2 Tout acte, pièce comptable servant au recouvrement des recettes.

Délégués 1-4-1 et 1-4-2 chacun pour ce qui le concerne :

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, en cas d'empêchement, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise ; Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef du service accueil en établissement, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélène TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants et, en cas d'empêchement, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI, Mme le docteur Nathalie BONHOMME, médecin chef de service du centre de santé sexuelle, Mme Caroline BLANCHIN, coordinatrice départementale de la petite enfance ;

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mmes Florence DUBOIS, chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD, Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité.

1 – 5 STAGIAIRES « ECOLE » - APPRENTIS DE LA COLLECTIVITE

1-5-1 Convention de partenariat y compris avec les structures de formation conformément aux décisions de l'Assemblée départementale ; conventions individuelles de stage et documents afférents ; conventions de site qualifiant.

1-5-2 Ordre de mission temporaire

Délégataires : *Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.*

2 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES :

2 – 1 AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

2-1-1 Aide à domicile : décisions et prises en charge financières relatives à :

2-1-1-1 Action d'un(e) technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale ou d'un(e) aide-ménagère.

2-1-1-2 Intervention d'un service d'action éducative.

2-1-1-3 Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF), toute décision et correspondance relative à l'exécution des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) prises ou à intervenir depuis l'entrée en vigueur de la réglementation afférente.

2-1-1-4 Correspondance et saisine de l'instance judiciaire compétente.

Délégataires 2-1-1-1, 2-1-1-2 et 2-1-1-4 :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLoux, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCruysse, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPÉLIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJF, et en cas d'impossibilité matérielle, Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI.

2-1-1-5 Défendre les intérêts des enfants au titre d'une administration ad hoc entre autres.

Délégués :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélina TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2-1-1-6 Mesures prises en application de la réglementation en vigueur ou d'une décision de l'Assemblée départementale.

Délégués :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPÉLIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF, et en cas d'impossibilité matérielle, Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI, ainsi que Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social.

2-1-1-7 Versement d'aides financières sous forme d'allocations mensuelles, d'urgence, de secours ponctuel, de prestations prises en application de la réglementation en vigueur ou d'une décision de l'Assemblée départementale.

Délégués :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, et à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT et Serge LUKIE, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, et Anouk LUCET, Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJF, et Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité ; M. Cédric BONIN ainsi que Mmes Sylvie PATOURAUX, Claire FOLTZ, chefs de service personnes âgées et personnes handicapées, et en cas d'impossibilité matérielle, Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI.

2-1-2 Décision d'admission et de prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (article L 222-4-2 CASF) et prise en charge au titre de l'accueil provisoire (articles L 222-5 et L 223-2 CASF).

Déléataires pour la mise en œuvre des articles L 222-5 et L 223-2 CASF :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants, ou Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, en cas d'empêchement Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI et à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET et Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPÉLIN, chefs de service EJF, ainsi que Mmes Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF, et en cas d'urgence et d'impossibilité matérielle pour l'application des articles L 222-5, L 223-2, délégation est donnée à Mme Emeline BACHIRI, directrice du Foyer départemental de l'enfance et, à titre supplétif, Mme Christine BONNEFOY, chef de service de la pouponnière, de maison de la famille et référente pédagogique pour l'ensemble du Foyer départemental de l'enfance, ou Mme Julie BERTHALAY, chef de service socio-éducatif ;

Déléataires pour la mise en œuvre de l'article L 222-4-2 CASF :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCRUYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, et à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPÉLIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA et Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF.

2-1-3 Exercice des charges et prérogatives liées à l'exercice de l'autorité parentale.

2-1-4 Exercice de la tutelle d'Etat et d'administrateur aux biens.

2-1-5 Prise en charge des frais d'hébergement et d'accouchement des femmes qui demandent la préservation du secret de leur identité.

2-1-6 Organisation de la surveillance des mineurs placés hors du domicile parental.

2-1-7 Désignation des personnes chargées de mettre en œuvre les dispositions liées au secret de l'accouchement, de la rédaction du procès-verbal des accouchements sous X et des relations avec le Conseil national de l'accès aux origines.

Délégués 2-1-3, 2-1-4, 2-1-5, 2-1-6 et 2-1-7 :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén Tillard, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants et, en cas d'empêchement et à titre supplétif, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI.

Délégués 2-1-3, 2-1-4 et 2-1-6 :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUSSIÉ, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, en cas d'empêchement et à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF et Mme Emeline BACHIRI, directrice du Foyer départemental de l'enfance et, à titre supplétif, Mme Christine BONNEFOY, chef de service de la pouponnière, de maison de la famille et référente pédagogique pour l'ensemble du Foyer départemental de l'enfance, ou Mme Julie BERTHALAY, chef de service socio-éducatif.

2-1-8 Recrutement et emploi des assistants familiaux :

2-1-8-1 Contrats de travail, conventions de formation et attestations de stage.

Délégués :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef du service accueil en établissement, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén Tillard, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2-1-8-2 Contrats d'accueil

Délégués 2-1-8-1 et 2-1-8-2 :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUSSIÉ, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département ou, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF, et en cas d'empêchement, Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yelena TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2-1-8-3 Tout document relatif à l'exercice de la mission des assistants familiaux (arrêtés fixant les indemnités de sujétions exceptionnelles eu égard à l'état de santé d'un enfant accueilli, les frais de déplacement notamment).

Délégués :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef de service accueil en établissement, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélène TILLARD, chef de service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, et Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2-1-9 Décision de remise sur la perception des revenus de biens ou capitaux appartenant aux pupilles ou dans leur succession.

2-1-10 Arrêtés d'admission en qualité de pupilles d'Etat.

2-1-11 Décision d'agrément en vue d'adoption ainsi que tout courrier relatif à l'agrément et à l'adoption incluant l'attestation portant sur l'adoption internationale.

Délégués :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélène TILLARD, chef de service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants, ou, en cas d'empêchement, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI.

2-1-12 Organisation et suivi de la cellule de recueil de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes et communication d'informations.

Délégués :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélène TILLARD, chef de service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants, ou, Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLoux, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUSSIÉ, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJF, et en cas d'empêchement, Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI.

2-1-13 Etablissement du projet pour l'enfant

Déléataires :

Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROYSSSE, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au Chef de service EJF, Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que Mme Yélén TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2-1-14 Accueil durable et bénévole par un tiers (article L221-2-1 CASF)

2-1-14-1 Décisions confiant un mineur non accompagné à un tiers désigné

Déléataire :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF,

2-1-14-2 Convention avec le tiers

Déléataires :

Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF, et Mme Julie FERNANDES, chef de service accueil en établissement et parcours de vie des MNA, à compter du 1er mai 2025, ainsi que, pour absence temporaire, Mme Yélén TILLARD, chef du service prévention, protection accompagnement des familles, parcours de vie des enfants et Mme Catherine GIRARD, cheffe du service prévention, protection accompagnement des familles, et Mme Delphine MAKO, chef de service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants.

2 – 2 PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

2-2-1 Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux :

- Accusé de réception du dossier complet, de la demande de dérogation ou d'autorisation exceptionnelle de dépassement de capacité d'accueil ou de modification de la capacité d'accueil,
- Décisions d'accord d'agrément, de refus d'agrément, de modification ou d'extension de capacité d'accueil et accord de dérogation ou d'autorisation exceptionnelle de dépassement de capacité d'accueil,
- Décisions de prolongation du délai d'instruction de deux mois pour les demandes d'agrément des assistantes familiales,
- Et notifications afférentes.

Délégataires :

Mme le Docteur Odile GOENS, Médecin départemental PMI, Mme Caroline BLANCHIN, Coordinatrice départementale de la petite enfance, Mmes les docteurs Caroline POUPONNOT, Christine SOLEIL, Juliette MOREL, Marie-Claire DURAND, Anais MONIN, Pauline MICHEL, Médecins chefs de service de PMI, Mme Marie POISSON, Médecin chef de service adjoint de PMI, Mme le docteur Elise MOUSSEL, Médecin de PMI.

2-2-2 Etablissements d'accueil des jeunes enfants : Accusés de réception et demandes de pièces lors des procédures d'ouverture, lors des demandes d'autorisation de fonctionnement ou de modification de fonctionnement d'établissement, courriers d'injonctions avec un délai fixé de mise en conformité adressés aux gestionnaires privés ou publics.

Délégataires :

Mme le Docteur Odile GOENS, Médecin départemental PMI, Mme Caroline BLANCHIN, Coordinatrice départementale de la petite enfance, Mmes les docteurs Caroline POUPONNOT, Christine SOLEIL, Juliette MOREL, Marie-Claire DURAND, Anais MONIN, Pauline MICHEL, Médecins chefs de service de PMI, Mme le docteur Marie POISSON, Médecin chef de service adjoint de PMI, Mme le docteur Elise MOUSSEL, Médecin de PMI.

2-2-3 Agrément et contrôle des centres de santé sexuelle ou d'éducation familiale : décisions et notifications afférentes.

Délégataires :

Mme le docteur Odile GOENS, médecin départemental EJF-PMI et à titre supplétif Mme le Docteur Nathalie BONHOMME, médecin chef de service du centre de santé sexuelle.

2 – 3 PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

2-3-1 Admission à l'aide sociale : décisions et notifications afférentes y compris l'autorisation de perception des revenus par le comptable de l'établissement pour les personnes âgées et personnes handicapées.

2-3-2 Prestation de compensation du handicap (PCH) : décisions et notifications afférentes relatives au paiement, au contrôle d'effectivité notamment.

2-3-3 Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) : décisions et notifications afférentes relatives au paiement, au contrôle d'effectivité notamment.

2-3-4 Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : décisions et notifications afférentes relatives à l'attribution, au paiement et au contrôle d'effectivité notamment.

2-3-5 Inscription et radiation d'hypothèques, déclarations de porte-fort, attestations de créances, décision de récupérations de créance.

2-3-6 Agrément des personnes accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées : décisions et notifications afférentes et mesures prises pour le contrôle notamment.

Délégués 2-3-1 à 2-3-6 :

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, et à titre supplétif, Florence DUBOIS, chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, et Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD.

2 – 4 DEVELOPPEMENT ET INCLUSION SOCIALE

2-4-1 Allocation Revenu minimum d'insertion et Revenu de solidarité active ou toute prestation individuelle (notamment SPRE) prise en application de la réglementation en vigueur ou d'une décision de l'Assemblée départementale ; décisions et notifications afférentes.

Délégués :

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité et, à titre supplétif, Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, et à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité ; M. Cédric BONIN ainsi que Mmes Sylvie PATOURAUX, Claire FOLTZ, chefs de service personnes âgées et personnes handicapées, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPELIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJJ, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJJ.

2-4-2 Contrat d'engagement réciproque, décisions prises sur avis des équipes pluridisciplinaires et courriers correspondants.

2-4-3 Contrats uniques d'insertion : conventions individuelles et courriers correspondants.

Délégués 2-4-2 et 2-4-3 :

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité, Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité.

2-4-4 Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : décisions d'aides financières (prêts, secours notamment) et mesures d'accompagnement social en application du règlement intérieur, ou par dérogation, après avis d'une commission ad hoc.

2-4-5 Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : décisions d'aides financières aux jeunes (prêts, secours notamment), décisions de mesures d'accompagnement des jeunes en application du règlement intérieur, ou par dérogation, après avis d'une commission ad hoc.

Déléataires 2-4-4 et 2-4-5 :

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité ou Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département et, à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité ; M. Cédric BONIN ainsi que Mmes Sylvie PATOURAUX, Claire FOLTZ, chefs de service PAPH, MM. Yannick ROSSET, Nicolas DELGRANGE, Hervé TORRETON, Mathieu VINCENT, Serge LUKIE et Yann REPPÉLIN, ainsi que Mmes Ramona DURAND, Frédérique LEDUC, Murielle TIBALDI, Elisabeth PERIA, Anouk LUCET, et Marie-Christine GILLET, chefs de service EJF, ainsi que Mme Christelle BOUZON, adjointe au chef de service EJF.

2-4-6 Fonds social européen (FSE) : toute convention, avenant, décision, tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre des actions pour lesquelles le Département est bénéficiaire du Fonds social Européen en application de la convention cadre et du programme pluriannuel afférent.

Déléataires 2-4-6 :

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité.

2 – 5 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ POUR ADULTES (MASP)

Toute décision et correspondance relative à l'exécution des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) hors MASP 3 et mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) prises ou à intervenir depuis l'entrée en vigueur de la réglementation afférente.

2-5-1 Exécution du marché

Déléataires 2-5-1 :

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

2-5-2 Correspondances et saisine de l'instance judiciaire compétente

Délégués 2-5-2 :

Mme Christelle DEL ROSARIO, directrice du développement et de l'inclusion sociale, Mme Séverine JAUSSEN, chef du service insertion RSA et Mme Mathilde BARLET, chef de service Appui à l'action sociale de proximité, Mmes Claude ROCHET-LABRUNE, Ghislaine DECLOUX, Aline MAILLY, directrices de maisons sociales du Département, M. Stéphane VERCROY, directeur de maison sociale du Département, ainsi que Mmes Anne-Laure BAZIN, Alice LHUISSIER, Aude MESSIFET et Anne-Marie BERNARD, directrices adjointes de maisons sociales du Département, ou, à titre supplétif, Mmes Sylvie FRESQUET, Christelle MORIZUR chefs de service PAPH et cohésion sociale, et Muriel BERNARDI, chef de service PAPH et action sociale de proximité, et Flavie HOCHARD, chef de service PAPH, ainsi que Mmes Claude QUEROY, Barbara VEPIERRE, Elodie VALLI, Sara VALLA, Sandrine MALGRAS, Pauline STOLARZ, Christelle TREHAND, chefs de service cohésion sociale – action sociale de proximité, M. Cédric BONIN ainsi que Mmes Sylvie PATOURAUX, Claire FOLTZ, chefs de service personnes âgées et personnes handicapées.

2 – 6 CREATION, TRANSFORMATION, EXTENSION ET CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESMS) RELEVANT DU CASF

2-6-1 Création – transformation - extension - fermeture

2-6-1-1 Correspondance relative aux demandes de création, extension, transformation des ESMS.

2-6-1-2 Correspondance relative à la fermeture totale ou partielle, définitive ou provisoire d'ESMS.

2-6-1-3 Rapport devant les instances départementales, régionales, voire nationales compétentes (notamment l'Agence régionale de santé (ARS)).

2-6-1-4 Notification de décision ou correspondance prise en application du schéma départemental en vigueur concerné.

2-6-2 Contrôle

2-6-2-1 Contrôle tarifaire et fixation du budget de fonctionnement.

2-6-2-1-1 Correspondance relative à la procédure de fixation des budgets et comptes administratifs annuels, à la détermination des moyens, de la tarification, de la dotation globale de fonctionnement, des résultats et plans pluriannuels d'investissement alloués conformément aux orientations relatives à l'évolution des dépenses d'aide sociale déterminées par l'Assemblée départementale.

2-6-2-1-2 Correspondance et élaboration des conventions en application de la réglementation en vigueur et des objectifs déterminés par l'Assemblée départementale.

2-6-2-2 Evaluation et contrôle.

2-6-2-2-1 Correspondance relative au contrôle général de l'organisation, du fonctionnement et de la qualité de l'offre de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) en application de la réglementation, des objectifs départementaux, du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) concerné et des conventions en vigueur.

2-6-2-2-2 Organisation et suivi du contrôle sur pièces et sur place en application de la réglementation, des objectifs départementaux, du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) concerné et de la lettre de mission définie par l'exécutif ou Mme la Directrice générale adjointe par délégation ainsi que toute correspondance corrélative nécessaire.

2-6-2-2-3 Définition de la lettre de mission ou de cadrage préalable à l'organisation du contrôle sur pièces et sur place des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

2-6-2-2-4 Participation à titre consultatif aux instances décisionnelles des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) ainsi qu'aux instances consultatives des satellites du Département contribuant aux politiques sociales départementales.

2-6-2-2-5 Procès-verbaux de conformité, de non-conformité totale ou partielle d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) et correspondances afférentes.

Délégués 2-6-1 et 2-6-2 :

M. Etienne GUERAIN, directeur PAPH – directeur MDPH, Mmes Florence DUBOIS, chef du service vie à domicile et prestation personnes âgées, Estelle GELON, chef du service vie à domicile et prestations personnes handicapées, Carole CHARPINE, cheffe du service accueil en établissement et services personnes âgées et personnes handicapées, Aviva MAX, chef de service accueil en établissement PH et SAAD, Mme Joan MARION, création, transformation, extension et contrôle des ESMS, Mme Delphine ARRU-GALLART, chef du service accueil en établissement, Mme Clémentine MOUILLERON-BECAR, directrice EJF.

2 – 7 TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

2-7-1 Toute convention intéressant ce domaine de compétence

2-7-2 Les correspondances, notes et documents techniques liés aux compétences du Département et à ses relations avec l'Education nationale, les familles, les taxiteurs, et autres parties ayant un intérêt à agir.

2-7-3 Actes de procédure et actions à intenter ou à soutenir au nom du Département en vertu des décisions du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Délégués 2-7 :

Mme Aline DEPERNET, secrétaire générale du Pôle social, Mme Anne-Sophie TANCHOT, chef du service budget et, Mme Emelyne TRIMAILLE, chef du service juridique et expertise.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département (www.savoie.fr) et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Grenoble par courrier à l'adresse postale : 2 place de Verdun, Boîte postale 1135, 38022 Grenoble cedex ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>.

Chambéry, le

12 MAI 2025

Le Président

Hervé GAYMARD

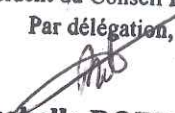
CONTRÔLE LÉGALITÉ

Le **14 MAI 2025**

ACCUSÉ RÉCEPTION

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

14 MAI 2025



